



## DRT

ECRI2109

Pénologie

[30h] 3 crédits

**Enseignant(s):** Fabienne Brion  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** cours de 2ème cycle

### Objectifs (en terme de compétences)

Ce cours est conçu comme un cours de sociologie de la pénalité. Son objectif est de doter les étudiants d'outils théoriques leur permettant de s'interroger sur la réalité particulière de la pénalité et d'explorer les relations entre pénalité et société, formes pénales et formes sociales.

### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Ce cours poursuit les objectifs suivants :

- en termes de savoir :

- 1) connaissance des théories durkheimienne, marxienne et foucauldienne de la pénalité (formulations initiales ; perlaborations) : concepts fondamentaux, articulation de ces concepts, propositions théoriques
- 2) connaissance de travaux pénologiques contemporains s'inscrivant dans un cadre théorique durkheimien, marxien et foucauldien À cette fin, il développe les étudiants aux théories durkheimienne, marxienne et foucauldienne de la pénalité
- en termes de savoir-faire : au terme du cours, l'étudiant doit être capable, à la lecture de travaux scientifiques sur la peine et la pénalité,
  - 1) d'identifier les cadres théoriques à partir desquels la question de recherche ou les hypothèses sont formulées;
  - 2) de mobiliser les théories étudiées pour formuler une question ou des hypothèses de recherche à propos de la peine et de la pénalité; 3) de réaliser une analyse élémentaire des pratiques et produits pénaux en inscrivant son analyse dans un des cadres théoriques étudiés
  - 4) de distinguer surpopulation et inflation carcérales et d'identifier, à partir de données de flux et de données de stock, les causes de l'inflation carcérale ;
  - 5) de distinguer diversion, alternatives et diversification et d'identifier, à partir de données ad hoc, les phénomènes de diversification des sanctions et des mesures pénales
  - 6) de distinguer évaluations d'effectivité, d'efficacité et d'efficience.

### Résumé : Contenu et Méthodes

Après une introduction consacrée à la définition de la peine, de la pénalité et de la pénologie, une première partie du cours est consacrée à la présentation des théories de la peine et de la pénalité élaborées par 1) E. Durkheim ; 2) G. Rusche et O. Kirchheimer ; 3) M. Foucault. La présentation précise les concepts fondamentaux et les liens qu'ils ont entre eux, et fait apparaître la structure conceptuelle à partir de laquelle les propositions théoriques relatives à la peine et à la pénalité ont été formulées. Les théories présentées (formulations initiales, perlaborations) sont ensuite discutées, de même que leurs implications et leurs applications contemporaines. Une seconde partie du cours, davantage technique, vise à doter les étudiants de certains des outils de la pénologie critique : concepts et formules de base de la démographie carcérale, appropriation des notions de diversion, d'alternative et de diversification, appropriation des notions d'évaluation d'effectivité (descriptive et critique), d'évaluation d'efficacité et d'évaluation d'efficience.

Le cours (30 heures) est donné sous la forme d'un cours ex cathedra ; toutefois, l'enseignante veille à donner aux étudiants l'occasion de poser des questions lors de chaque cours. Dans le cadre de la seconde partie du cours, des exercices sont effectués en auditoire, à partir de données relatives aux pratiques et aux produits pénaux contemporains.

### Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Evaluation : Examen écrit (QCM + 2 questions ouvertes)  
 Support : lectures complémentaires

### **Autres crédits de l'activité dans les programmes**

<b>CRIM21</b>	Première licence en criminologie	(3 crédits)	Obligatoire
<b>CRIM2MS</b>	Master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
<b>CRIM3DA</b>	Diplôme d'études approfondies en criminologie	(3 crédits)	